

Maison des Projets
Tél. : 01.40.12.86.17

« Un avenir pour les Docks »

POLE CITOYEN N°10

Mercredi 30 mai 2007, Bourse du travail

SYNTHESE DISCUSSION

Présents : 23 citoyens

Elus: Mr Bentolila, Mr Rouault, Me Amédéo, Mr Fargeas

Parmi les activités implantées sur le territoire des Docks, l'usine de traitement des déchets et celle de production de vapeur pour le chauffage urbain, nourrissent de nombreuses questions.

C'est la raison pour laquelle le pôle citoyen s'est réuni le 30 mai 2007 sur le thème
« Traitement des déchets, Enjeux environnementaux ».

A cette occasion plusieurs personnalités qualifiées étaient invitées à cette séance, de travail.

Outre Mr Alain Rouault 1^{er} Maire adjoint de Saint-Ouen et vice président du SYCTOM, ont participé :

- Mr Denis Penouel DGST du SYCTOM de l'agglomération parisienne
- Mr Sébastien Lapeyre du CNIID (Association sous la loi 1901) Centre National d'information indépendante sur les déchets.
- Mr Rémi Guillet ancien Directeur déchets du MEDD
- Mr Pascal Lebourleux Directeur de l'usine de Saint-Ouen TIRU
- Mr Patick Boisseau Directeur technique Groupe TIRU
- Mr Guy Pierrotti Directeur Technique Adjoint Groupe TIRU

Les questions des membres du pôle furent nombreuses et de plusieurs ordres. Certaines portèrent sur l'activité de l'usine et ses aspects techniques :

- La pérennité de l'usine ?
- Comment s'opère le traitement ?
- L'incinération nécessite t-elles des additifs ?
- Que fait-on des restes : mâchefers etc.... ?

D'autres interrogèrent sur les conditions de la collecte, les transports.

- Conditions de la collecte sélective à Saint-Ouen ?
- Trajet utilisé par les bennes, combien de rotations journalières ?
- Existe t-il des perspectives alternatives, fluviales par exemple ?

Enfin les préoccupations environnementales et les éventuelles conséquences sur la santé des riverains tinrent une place importante dans les échanges.

- Quelles sont les normes en vigueur ?
- A quel niveau se situe le site de Saint-Ouen ? (Taux des rejets)
- Existe-t-il des enquêtes épidémiologiques ?
- Quelles sont les procédures d'alerte ? etc....
- Quels sont les contrôles ?

Mr Rouault a présenté les activités du SYCTOM

Le traitement des déchets est sous la responsabilité des communes, il y avait déjà sur notre ville des usines de traitement de déchets avant celle-ci.

Le **SYCTOM**, syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne, a pour mission le traitement des déchets ménagers des habitants de ses 85 communes adhérentes, réparties sur cinq départements (Paris, Hauts-de-Seine,

Yvelines, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne). Ce qui représente un bassin de population de 5,3 millions d'habitants (9 % de la population française) et un gisement de près de 2,67 millions de tonnes de déchets ménagers par an. Près de 2 000 000 tonnes de déchets ménagers ont été brûlées en 2005 (84 % de l'activité).

Le SYCTOM est propriétaire en région parisienne, en outre, des usines d'incinération et de valorisation énergétique de Saint-Ouen et Ivry Paris XIII et de celle d'Issy-les-Moulineaux en cours de construction; des centres de tri d'Ivry, de Nanterre et de Romainville; des centres de transfert d'Issy-les-Moulineaux, de Romainville et de Saint-Denis.

Pour limiter les pollutions et les nuisances générées par le transport routier, le Groupe TIRU, à la demande du SYCTOM met en œuvre des solutions alternatives de transport.

Depuis août 2001, les mâchefers de l'usine de Saint-Ouen (170 000 t/an) sont évacués par train vers la plate-forme de maturation de Saint-Ouen-l'Aumône, dans le Val d'Oise.

La première plate-forme française d'évacuation des mâchefers par voie ferrée (3 500 tonnes par semaine) afin de limiter la circulation des camions et les nuisances a été inaugurée en 2002 par le SYCTOM.

Bilan matière par tonne de déchets ménagers brûlée sur la région parisienne

1 tonne de déchets ménagers brûlée produit :

- 2,6 tonnes de vapeur
- 108 kWh d'électricité vendues à EDF

Le système de traitement et les rejets atmosphériques sont contrôlés en continu par des analyseurs et, deux fois par an, par un organisme indépendant.

Les émissions atmosphériques sont contrôlées en permanence par des analyseurs placés en cheminée. Ces informations sont transmises en temps réel au poste de commande de l'usine. Toute défaillance du système d'épuration est signalée immédiatement par une alarme aux opérateurs de l'usine. En cas de persistance, l'alimentation des fours est arrêtée.

Les usines exploitées par le Groupe TIRU ont toujours été équipées des technologies les plus performantes pour le meilleur respect de l'environnement. En France, de 1995 à 2003, ces technologies ont permis de diviser par 100 les émissions de dioxines. Depuis le 28 décembre 2005, avec la nouvelle réglementation européenne, les émissions nationales de dioxines se situent ainsi en dessous de 22 g par an. Le seuil imposé est pour toutes les usines de 0,1 ng/m³.

Cette valeur, fixée suite aux recommandations de la communauté scientifique, est synonyme de risque sanitaire négligeable.

L'usine d'incinération et de valorisation énergétique des déchets ménagers de Saint-Ouen est opérationnelle depuis 1990, prévu pour durer jusqu'en 2020.

Il réceptionne les collectes traditionnelles (ordures ménagères) de plus de 1,3 million d'habitants.

En 2005, il a traité près de 650 479 tonnes qui ont généré en valorisation énergétique et matière :

- 12 599 MWh d'électricité.
- 1 222 316 MWh de vapeur.
- 138 138 tonnes de mâchefers.
- 11 554 tonnes de ferrailles.

Mr Lebourleux présenta à l'aide d'un visuel les activités de l'usine de Saint-Ouen.

Il nous est impossible de rendre compte de manière exhaustive de la richesse des échanges qui ont suivi, sans risque d'erreurs.

Veillez trouver ci-joint un certain nombre de documents qui présentent les différentes données qui ont été exposées par les personnalités invitées, le riche échange développé au sein du pôle citoyen mérite certainement d'être poursuivi et élargi auprès de la population.